

LA GAZETTE

de Chasse-sur-Rhône

NUMÉRO 1

NOVEMBRE 2024

GROUPE CHASSÈRES-AVANT-TOUT

DROIT D'EXPRESSION

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR QUI NE PASSE PAS

EDITO

Chers ami(e)s Chassères,

Depuis le début de mon mandat, j'ai toujours eu à cœur de défendre les intérêts de la Commune et de ses habitants. Mon engagement sur les dossiers concrets est aujourd'hui connu de toutes et tous. Même si certains ont fait le choix de la division, je reste concentrée sur l'essentiel : maintenir une opposition rigoureuse, efficace et constructive. Avec les Chassères qui ont déjà rejoint ce mouvement, nous poursuivons le travail pour l'avenir de notre commune.

Le fait que l'on tente de limiter notre droit d'expression (*voir ci-contre*) est finalement révélateur de la pertinence de nos remarques. Je remercie chaleureusement les habitants venus nombreux me soutenir lors du dernier Conseil municipal. Je continuerai à défendre avec détermination vos intérêts, avec le soutien de ceux qui, comme moi, croient en un avenir ambitieux pour notre commune.

Puisque le maire n'autorise pas la publication de nos tribunes, malgré les règles en vigueur, nous lançons ce nouveau format de gazette pour vous informer d'une autre actualité.

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez, et vous assure que mon engagement reste total.

Muriel Daniele,
élue Chassères Avant Tout

Lors du Conseil municipal du 4 novembre, l'Exécutif a tenté de modifier le règlement intérieur qui aurait eu pour conséquence de réduire le droit d'expression de « Chassères Avant Tout » à une phrase dans les tribunes du magazine et à une seule question lors du tour de table du conseil municipal. De nombreux habitants sont venus, la bouche bâillonnée, en signe de soutien à notre mouvement. Néanmoins ce n'est pas fini puisque le Maire « estime » ne plus avoir à diffuser notre texte dans les publications de la Commune. Or en réalité seul le sien n'est pas une obligation légale...



Manifestation pacifique à l'extérieur des locaux lors du Conseil municipal du 04/11/24

Extrait de l'intervention de Mme Daniele adressée à M. le Maire / Conseil municipal du 4 novembre 2024

« Le règlement intérieur, tel qu'il existe déjà, garantit un droit d'expression pour chaque groupe d'opposition, et le Code général des collectivités garantit ce droit à chaque élu n'appartenant pas à la majorité. En m'excluant du dernier magazine [...] vous avez enfreint à ces deux règlements à la fois.

Par ailleurs, la réduction du droit d'expression à Chasse constitue une régression inédite. Jamais, dans l'histoire de ce Conseil, cette liberté n'a été ainsi restreinte. Vous-même, M. le Maire, avez bénéficié d'un espace d'expression sans contrainte ni réduction lorsque vous étiez dans l'opposition de 2014 à 2020.

En voulant me faire taire, ce sont les citoyens chassères qui me sollicitent que vous tentez de bâillonner. Est-ce là votre conception d'une opposition libre et respectée ?

Enfin, il ne vous a pas dérangé de ne pas respecter votre propre règlement intérieur jusqu'ici ! Celui en vigueur prévoit un espace pour l'expression de l'opposition sur les supports en ligne de la mairie, mais nos textes ne sont plus publiés ni sur le site internet ni sur Facebook. Ce traitement sélectif et partial du règlement montre en réalité une volonté d'encadrer les informations disponibles pour les Chassères, au détriment de leur droit à accéder à une diversité de points de vue. »

880.000 € POUR LE GARAGE VITTOZ



La mairie achète, via Epora, le garage Vittoz pour 880 000 €. Mais à ce prix-là, nous n'aurons rien !

Il faudra nécessairement acquérir d'autres parcelles ainsi que démolir, voire dépolluer ce garage, toujours aux frais du contribuable, avant de céder l'ensemble – à perte – à un promoteur privé. Nous estimons que c'est un gouffre financier et un gaspillage d'argent public. D'autres montages étaient possibles et moins défavorables à la Commune.

À l'heure où nous constatons la dégradation des routes et la deuxième augmentation de la taxe foncière, un tel projet déficitaire est préoccupant.

Savez-vous qu'une ville limitrophe a pu, pour moins cher que cela, créer un projet sur 4000m² de terrains comprenant 18 logements, des jeux, espaces verts et une maison médicale qui en plus générera des rentrées d'argent pour la commune ? Voilà un projet ambitieux pour l'avenir !

Le problème n'est pas le choix d'acquérir ou pas ce bâtiment, mais ce montage qui va générer une grosse perte d'argent public : soit près de 900 000 € HT selon le projet complet voté en C.M. le 09/06/23

INTERVIEW DU MAIRE

Extrait DL 28.09.24

Muriel Daniele, élue d'opposition, souhaite le retrait de la délibération concernant l'achat du garage Vittoz à 800 000 € « pour acquérir un bâtiment à détruire et probablement à dépolluer », dit-elle. Que lui répondez-vous ?

« Nous avons préempté ce terrain pour éviter que des promoteurs viennent bétonner la zone avec 80 logements sans espaces verts, ni commerces. Les habitants ne veulent surtout pas qu'on rebétonne. Il faut en plus que les infrastructures suivent quand il y a de nouveaux habitants. En plus, il n'y a aucune surface commerciale à Chasse, alors que je suis souvent démarqué. Nous prévoyons 22 logements et 800 m² de commerces. Epora achète pour le compte de la commune. La commune va perdre 300 000 € à la fin de l'opération, mais nous avons estimé que ça valait le coup. »



DIRECTEUR DU CENTRE SOCIAL DRAME HUMAIN ET FINANCIER

Depuis août dernier, le Directeur du centre social a été totalement disculpé des faits qui lui étaient reprochés, mais la mairie ne l'a toujours pas réintégré sur son poste. Interrogé à ce sujet lors des deux derniers conseils municipaux, le maire a évoqué la présidente des Centres Sociaux qui s'opposerait à son retour car « certains habitants seraient contre ». Mme Daniele a alors demandé quels sont les éléments pour l'affirmer mais n'a pas obtenu de réponse.

Quoi qu'il en soit, cet employé est un agent municipal placé au centre social ; en réalité, rien n'empêche sa réintégration à un poste équivalent.

Depuis septembre, il est rémunéré par la mairie à rester chez lui et vit très mal cet acharnement.

Nous appelons à une solution juste pour cet employé, dans le respect des droits de chacun.



Nous espérons que cette première édition vous aura permis de diversifier votre avis sur la gestion municipale à Chasse. Nous avons besoin de vous ! Si vous souhaitez nous aider et soutenir le droit à une information libre, écrivez-nous à :

chasseresavanttout@gmail.com



Retrouvez-nous sur Facebook

SOUTENEZ VOTRE DROIT À L'INFORMATION À CHASSE